



*Ministère de la Culture*

*Le Ministre*

**Note à l'attention de**

**Monsieur le Secrétaire général**

**Madame et Messieurs les Directeurs généraux d'administration centrale**

**Monsieur le Délégué général à la langue française et aux langues de France**

**Madame la Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles**

**Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs d'établissements publics**

**Mesdames et Messieurs les Chefs de service à compétence nationale**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux des affaires culturelles**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs des affaires culturelles**

**s/c de Mesdames et Messieurs les Préfets de région**

Paris, le **11 SEP. 2019**

Nos réf. : TR/2019/D/21209/CRA

**Objet** : Lancement des formations à la prévention et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

**P.J.** : Présentation des modules proposés dans le cadre des formations LOT 1.

Comme vous le savez, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ont été déclarées « Grande cause du quinquennat » par le Président de la République. J'ai engagé à cet égard une politique volontariste et ambitieuse, à la fois au sein des services et établissements relevant de mon autorité et dans l'ensemble du champ des politiques culturelles. La feuille de route Égalité 2019-2022 en retrace les principaux axes ; vous vous y inscrivez pleinement et je vous en sais gré.

Notre responsabilité collective consiste notamment à garantir un espace de travail préservé de tout type d'agissement sexiste ou de violences sexuelles. Une circulaire du 9 mars 2018 l'a rappelé à l'ensemble des administrations. C'est à chacune et chacun d'entre vous d'agir à la fois pour prévenir ces agissements dans vos directions, services et établissements, de garantir que les victimes puissent parler et de réagir immédiatement lorsque des faits sont portés à votre connaissance.

.../...

Voilà quelques mois, la Haute fonctionnaire à la diversité et à l'égalité vous indiquait que le ministère de la Culture était partie prenante d'un appel d'offre interministériel pour la mise en place de formations à la prévention et à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels. J'ai aujourd'hui le plaisir de vous informer que, dès cette rentrée, vos équipes et vous-mêmes pourrez bénéficier de formations pointues dispensées par l'organisme *Egae*, à Paris, en région et dans les territoires ultramarins. Ces formations doivent vous permettre à la fois d'identifier les différents types de violences et de savoir comment réagir. Vous trouverez en pièce jointe la présentation des cinq modules proposés dans le cadre de ce marché.

Tous les publics sont appelés à suivre cette formation : direction, encadrement, personnels en charge des ressources humaines, équipes pédagogiques, enseignantes et enseignants, actrices et acteurs de la prévention, représentantes et représentants du personnel et, de manière générale, toute agente ou agent et toute étudiante ou étudiant. À l'issue des quatre années pour lesquelles ce marché a été négocié, l'ensemble des étudiantes ou étudiants et agentes ou agents du ministère, de ses services à compétence nationale et de ses établissements publics, devront avoir été formés.

Je vous demande donc de faire en sorte que vos collaboratrices et collaborateurs participent aux formations qui seront programmées dès cet automne, selon un calendrier et des modalités pratiques que le service des ressources humaines (SRH) du Secrétariat général vous communiquera.

Des séances spécifiques seront organisées dans les différents comités de direction pour permettre à leurs membres de prendre connaissance du contenu des formations qui seront dispensées aux agents.

Je compte sur votre pleine mobilisation et je vous en remercie d'avance.

*Bin Riester*

Franck RIESTER